

L'ÎLE MAURICE EN CHIFFRES

 **1,3 millions**
d'habitants

 **15 000 USD** de PIB,
avec un objectif
de 20 000 USD pour 2030

 **385 millions USD**
d'Investissements Directs
Étrangers en 2016

L'ÎLE MAURICE DANS LES CLASSEMENTS MONDIAUX (1^{ER} D'AFRIQUE)

- World Bank Doing Business : 49^e/100
- Forbes Survey Best Country for Business : 40^e/139
- Democracy Index (Full democracy) : 18^e/167

LES POINTS FORTS DE L'ÉCONOMIE MAURICIENNE

- Un tissu économique diversifié et innovant,
- Un traité de non double imposition signé avec plus de 35 pays,
- Un cadre législatif et un système judiciaire sécurisants à travers des engagements internationaux,
- Une fiscalité attrayante,
- Une plateforme d'investissement fiable et sûre,
- Une stabilité politique depuis son indépendance en 1968.

QU'EST-CE QU'UN IRS ? (INTEGRATED RESORT SCHEME)

- Un régime juridique mis en place par le gouvernement et le BOI (Bord of Investment), permettant aux étrangers de réaliser un investissement immobilier à l'Île Maurice dans un cadre contrôlé,
- Un prix minimum de 500 000 USD,
- Un terrain global de plus de 10 ha,
- Un investissement du promoteur d'un montant minimum de 200 000 roupies/unité vendue, dans le cadre d'une contribution sociale.

L'ÎLE MAURICE, UNE DESTINATION DE CHOIX POUR CRÉER SON ENTREPRISE

- Le Companies Act offre un cadre légal moderne et simple,
- Une procédure rapide et des charges faibles,
- Plusieurs types de sociétés possibles : Local ou Global Business (GBC1 ou GBC2),
- Un actionariat 100% étranger autorisé,
- Pas de capital social minimum requis.

L'IRS ANBALABA, UN INVESTISSEMENT DE QUALITÉ OFFRANT DE NOMBREUX AVANTAGES

➔ Accès à la **PLEINE PROPRIÉTÉ** en nom propre ou à travers une société enregistrée sur le sol mauricien.

➔ Accès au **PERMIS DE RÉSIDENCE** pour l'acquéreur, son conjoint et ses enfants dépendants jusqu'à 24 ans, valable pour toute la durée de détention du bien sur le sol mauricien.

➔ AVANTAGES FISCAUX ET MONÉTAIRE

- Taux unique de **15%** pour l'IS et l'IR
- TVA de **15%** sur les biens et services
- Pas d'impôt sur les dividendes ou les plus values
- Pas d'Impôt sur la Fortune
- Pas d'impôt sur la succession en ligne directe
- Crédits d'impôts de 80% sur les GBC1 avec un **taux effectif d'imposition à 3%**
- Pas de contrôle de change
- Libre rapatriement des bénéficiaires, des dividendes et des capitaux